

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 20/12/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 20/12/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 20/12/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_354-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

19

Séance Publique ordinaire du **16 décembre 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 décembre 2024, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉANGLES  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mmes Françoise LACAPERRE

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mmes Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Frank GOBBATO

**Objet :** Travaux des Remparts de la Tour du Bourreau – Proposition de validation de l'Avant-Projet (AVP) – Lancement de l'opération

**RAPPORTEUR :** Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Madame l'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 mars dernier, le conseil municipal a décidé

- d'en approuver le coût d'opération prévisionnel de 260 000 € TTC,
- d'ouvrir une autorisation de programme de 260 000 €, avec une inscription de crédits de paiements de 55 000 € en 2024 et le solde (205 000 €) en 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre,
- et de valider le plan de financement prévisionnel

L'équipe de maitrise d'œuvre a été retenue pour un montant de 25 732,50 € TTC.

Aujourd'hui, elle propose aux élus d'examiner la proposition d'avant-projet (AVP) communiqué par le cabinet Le Pavillon Architecture, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le montant prévisionnel de l'opération est revu, à ce stade à 311 180 € TTC :

	HT	TTC
Ingénierie	24 750 €	29 700 €
Travaux	222 567 €	267 080 €
Divers et imprévus	12 000 €	14 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>259 317 €</b>	<b>311 180 €</b>

Cette augmentation est principalement due à la quantité de pierres de parement à changer, ainsi qu'aux contraintes du site pour l'installation de chantier. En effet, l'état sanitaire général de cette partie du rempart s'est fortement dégradé.

Il convient donc également de réajuster par avenant le contrat de maitrise d'œuvre, ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit (HT), compte tenu des réponses négatives reçues de la part du Département et de la Région :

Etat acquis	75 020 €
Complément DETR sollicité	16 027 €
Commune	168 270 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>259 317 €</b>

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal à l'unanimité, décide**

- d'approuver l'avant-projet de la réhabilitation du rempart de la Tour du Bourreau tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'approuver le nouveau coût prévisionnel d'opération d'un montant de 311 180 TTC, ainsi que le plan de financement prévisionnel
- d'approuver le lancement des travaux correspondants,

- d'approuver la modification de l'autorisation  
suit :

AP = 311 180 €,

CP (crédits de paiement) 2024 = 55 000 €

CP 2025 = 256 180 €

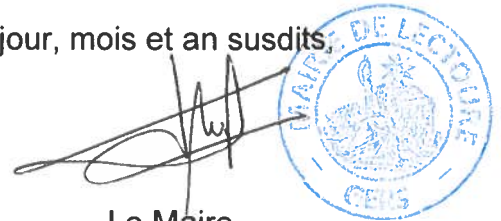
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
Frank GOBBATO



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 DEC. 2024  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2024